CONTRAT

Entraîneur•e | Accompagnateur•trice
59e Finale des Jeux du Québec

ENTRE :
Regroupement loisirs et sports-Saguenay—Lac-Saint-Jean

Agissant par : Monsieur Frédéric Bouchard
Chef de mission

Ci-après appelé le RLS

ET :
Entraîneur•e | Accompagnateur•trice

Agissant par : _____

Ci-après appelé l'entraîneur/accompagnateur

Objet

La présente entente a pour objet la participation de l'entraîneur/accompagnateur à la 59e Finale des Jeux du Québec — Été 2025 à Trois-Rivières dans la délégation du Saguenay-Lac-Saint-Jean — Chibougamau-Chapais.

Obligations de l'entraîneur/accompagnateur

L'entraîneur/accompagnateur s'engage à :

- Détenir les qualifications requises inscrites dans le devis technique de sa fédération sportive ;
- Avoir 18 ans et plus ;
- **Accompagnateur/trice** : Détenir les résultats d'une vérification d'antécédents judiciaires valide confirmant l'absence d'antécédents et les faire parvenir au **RLS** ou autoriser le **RLS** à coordonner un processus de vérification ;
- **Entraîneur/e** : Détenir les résultats d'une vérification d'antécédents judiciaires valide ou confirmant l'absence d'antécédents et les faire parvenir à sa **fédération** ou autoriser sa **fédération** à coordonner un processus de vérification ;
- Utiliser le transport provincial pour se rendre aux Jeux du Québec et revenir avec celui-ci ;
- Dormir au site d'hébergement avec les athlètes ;
- Être présent avec tous les entraîneurs/accompagnateurs au site d'hébergement de 22h à 6h (exception lors de la soirée des entraîneurs/accompagnateurs) ;
- Prendre les repas avec les athlètes aux endroits et aux heures indiqués par le comité organisateur ;
- Se déplacer avec le transport organisé par le comité organisateur ;
- S'assurer que chaque participant porte sa carte d'accréditation en tout temps ;
- Assurer en tout temps la présence d'au moins un entraîneur/accompagnateur avec les athlètes ;
- Assurer la discipline et le bon comportement du groupe ;
- Assurer un milieu sain, exempt de violence et de harcèlement pour toutes les personnes présentes dans le cadre des Jeux du Québec ;
- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune consommation et/ou possession de boisson alcoolisée, de drogue ou de stimulant.

Obligation du RLS

Le RLS s'engage à :

1. Voir à la planification, l'organisation et la coordination des éléments entourant les Jeux du Québec ;
2. Soutenir l'entraîneur/accompagnateur dans ses démarches avant et pendant les Jeux du Québec ;
3. Transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement à l'entraîneur/accompagnateur ;
4. Signaler tout élément pertinent pouvant perturber le bon fonctionnement au comité organisateur et assurer un suivi ;
5. Être cohérent et équitable pour l'ensemble de la délégation lors de prises de décision.

Infraction

Le non-respect des obligations de l'entraîneur/accompagnateur entraînera une sanction en fonction de la gravité de la situation allant de la réprimande jusqu'au retrait de la carte d'accréditation entraînant l'exclusion.

Durée

Le présent contrat prend fin le 3 août 2025.

Signature des parties

L'entraîneur/accompagnateur

_____
Nom en lettre moulée

_____ _____
Signature Date
Entraîneur•e | Accompagnateur•trice

Le RLS

_____ _____
Monsieur Frédéric Bouchard, Date
Chef de mission